



L'affaire Lafarge fait les affaires de Holcim

L'accusation de financement de l'État islamique en Syrie sème le trouble dans le groupe Lafarge-Holcim, récemment créé. Les Français suspectent les Suisses de profiter des déboires judiciaires afin de les marginaliser au sein de la direction.

« Avec le recul, on peut clairement dire qu'il y a eu des actes délictueux. » Singulier aveu signé du cabinet d'avocats américain Baker & McKenzie, mandaté par la direction de Lafarge-Holcim pour diligenter une enquête interne, que *Libération* a pu consulter en intégralité, à propos de sa cimenterie en Syrie. Laquelle est soupçonnée d'avoir arrosé diverses milices locales, dont l'État islamique. Les faits remontent à la période 2012-2014, un an avant la fusion entre ces deux cimentiers français et suisse, donnant naissance au leader mondial des matériaux de construction. Un mariage « *entre égaux* », selon la version officielle de l'époque. Sauf que le siège du nouveau tandem est à Zurich et que l'équilibre des pouvoirs (un DG issu de Lafarge, un président issu de Holcim) se modifie au fil de l'actualité judiciaire, comme si les Suisses surfaient sur l'affaire syrienne pour mieux évincer les Français.

Sceptre

Lors de la fusion, en 2015, c'est l'ancien PDG de Lafarge **Bruno Lafont** qui est censé devenir DG du nouvel ensemble. Veto des Helvètes, alors que l'affaire syrienne n'a pas encore été rendue publique. On se rabat sur **Éric Olsen**, ancien DRH de Lafarge, un Américain ayant récemment acquis la nationalité française, qui hérite ainsi du sceptre. Lequel sera poussé vers la sortie en juillet 2017, cinq mois avant sa toute récente mise en examen. Aux bons soins du cabinet Baker & McKenzie ? En février dernier, deux mois avant la remise du rapport, l'avocat d'Éric Olsen, **M^e Pierre Cornut-Gentille**, ruait par écrit dans les brancards : « *Cet audit n'a pas été conduit dans le respect des principes qui régissent habituellement en France ce genre de procédure. Eric Olsen est accusé au terme d'une enquête qui semble conduite à charge et non pas dans le but de rechercher la vérité.* » Ses avocats américains, pourtant spécialistes de ce genre d'audit, en rajoutent une couche en coulisse : « *Nous n'avons jamais vu l'intégrité d'un dirigeant être si injustement attaqué sur le fondement de maigres preuves non fiables.* » Dans la version finale de son audit, en avril, Baker & McKenzie et la direction de Lafarge-Holcim devront en rabattre sur son cas : « *Après examen approfondi, Éric Olsen n'est ni responsable ni informé des actes répréhensibles identifiés.* » Mais son sort est quand même scellé : la porte.

« Le pouvoir a basculé »

Un ex-membre du comité exécutif n'est pas dupe : « *Il y a probablement un certain nombre de personnes qui ne sont pas mécontentes de voir Lafarge dépérir face à Holcim.* » Un responsable syndical confie que, depuis trois mois, la page d'accueil de l'ordinateur de chaque salarié, en France, a changé : « *Désormais, c'est le nom Holcim qui apparaît tout simplement, et non plus Lafarge-Holcim.* » Pour ce dirigeant, la messe est dite : « *C'est terminé, le pouvoir a basculé du côté de Holcim avec la nomination d'un nouveau DG alémanique.* »

Ce type d'audit interne est devenu monnaie courante au sein des multinationales mises en cause pénalement - pour blanchiment, corruption ou autres délits financiers. Afin de devancer les enquêtes en cours, plaider coupable par avance, monnayer les futures amendes. C'est le job de cabinets comme Baker & McKenzie, qui l'écrit sans fard dans son audit : « *Les autorités judiciaires s'attendent à ce que la société remédie aux comportements fautifs identifiés en cours d'enquête [...]. La révision et l'amélioration du programme de conformité sont des points essentiels dans le règlement de toute affaire pénale, ils pourraient aussi avoir un impact financier sur le règlement de cette affaire.* » Bref, Lafarge-Holcim semble prêt à signer une convention judiciaire d'intérêt public (CJIP), cette récente traduction en droit français de la transaction à l'américaine. Avec cet argument martelé en interne : « *Suite à la fusion, le programme de conformité diffère sensiblement de celui qui existait chez Lafarge à la date des comportements fautifs.* » À les entendre, les Suisses laveraient plus blanc que les Français.

Coup de sang

Ce genre de protestation de bonne foi fait bondir les parties civiles, ces 11 anciens salariés de la cimenterie syrienne épaulés par l'**ONG Sherpa**. Pour **Marie Dosé**, leur avocate, « *il est faux de prétendre que Lafarge-Holcim coopère pleinement à l'enquête pénale* ». Elle pointe des « *dispersions de preuve* », le nettoyage des ordinateurs avant perquisition, la transmission très partielle (6 000 pièces sur 15 000) de la documentation interne recueillie par le cabinet américain Baker & McKenzie. L'une des juges d'instruction en charge du dossier, **Charlotte Bilger**, avait elle-même piqué un coup de sang en juillet, dans un mail à la direction de Lafarge-Holcim : « *Nous ne saurions nous contenter d'une transmission partielle de ce rapport* » interne.

De fait, cette enquête parallèle passe mal, la multinationale se comportant comme un État dans l'État, organisant dans son coin des auditions, des confrontations, jusqu'à assurer la rémunération des avocats des personnes visées. Pire, **M^e Dosé** accuse le groupe d'avoir « *acheté le silence* » de l'un des six dirigeants récemment mis en examen. Car après avoir ouvert les vannes sur fond de partage de pouvoir franco-suisse, Lafarge-Holcim semble faire machine arrière, comme tétanisé par sa mise en cause globale. Un ex-dirigeant français voit dans le travail du cabinet d'avocat un travail à charge au-delà de ce qui était attendu : « *Le fait que l'enquête ait été menée par un ancien fonctionnaire du département de la justice qui a rejoint ce cabinet n'y*

est sans doute pas pour rien. » Un membre de l'actuelle direction ne cache pas non plus l'inquiétude qui a gagné Lafarge-Holcim : outre l'affaire pénale française, les États-Unis constituent un foyer de risques. L'administration Trump ne plaisante pas avec le financement de Daech, et Lafarge-Holcim n'exclut pas un gel de ses avoirs américains assorti d'une importante amende.

Mais la prochaine étape est attendue en France : la mise en cause de la personne morale. Par cercles concentriques, les magistrats instructeurs ont d'abord poursuivi trois responsables locaux de la cimenterie syrienne, puis trois dirigeants nationaux. Le tour de Lafarge SA (qui existe toujours, en dépit de la fusion ultérieure avec Holcim) - qui, contacté par *Libération*, se refuse à tout commentaire - devrait suivre. Il sera alors temps de discuter gros sous, amende plus ou moins honorable. ♦